

CODE DE VIE / RÈGLES DE VIE COMMUNE 2025-2026

SECTEUR PRIMAIRE

Pour favoriser une image de soi positive...

Pour avoir un milieu qui favorise les apprentissages de chacun et pour y faire moi-même des progrès...

Pour vivre dans un environnement harmonieux, bienveillant et sécuritaire...

Le code de vie d'une maison d'éducation prend racine dans ses valeurs profondes. L'École Vanguard privilégie ainsi des règles de vie commune qui s'adressent à l'ensemble de la communauté composée d'élèves, de parents et de membres du personnel. Celles-ci doivent être vues comme des balises mises en place pour favoriser un vivre-ensemble harmonieux et agréable et des conditions propices aux apprentissages. La vie en société étant basée sur le respect mutuel, la confiance, la politesse, la coopération et la considération envers les autres, nos règles de vie découlent de ces principes de base. On y retrouve ainsi la philosophie de l'école, ses valeurs, les comportements à observer, à encourager et ceux à proscrire.

1. COMPORTEMENTS ATTENDUS

VALEUR: RESPECT (Assiduité, politesse, tenue vestimentaire...)

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'accepte et je respecte les autres dans leurs différences et dans leurs difficultés ;
- Je respecte le code vestimentaire de l'école et n'entre pas en classe avec mes bottes ou des souliers pouvant salir l'environnement. Ma tenue est soignée pour une maison d'éducation ;
- J'utilise un langage respectueux et j'encourage les comportements positifs ;
- J'évite la bousculade et le tirailage ;
- Je ne lance pas des objets pouvant blesser les autres ;
- Je ne nuis pas aux saines conditions d'apprentissage de mes pairs ;
- J'assume ma responsabilité dans les situations de conflit et je prends des moyens pacifiques pour les régler ;
- Je collabore avec l'adulte ;

- Je circule calmement dans l'école avec une carte de déplacement ;
- **Je range mon cellulaire et tout autre appareil électronique dans mon sac** à la descente de l'autobus scolaire ou à mon arrivée à proximité de la cour d'école du primaire. L'utilisation de cellulaires et de tout autre appareil électronique est strictement interdite sur l'ensemble du terrain de l'école, y compris pendant les récréations et les heures de dîner;
- J'apporte seulement les objets autorisés à l'école. Les jeux et jouets de la maison ne sont pas permis durant les récréations. (L'échange ou la vente d'objets personnels sont interdits) ;
- Je prends soin de mon environnement de travail et de mon école en gardant propres et en bonne condition tous les lieux et le matériel de l'école.
- Je respecte le **droit à l'image** et à la **vie privée**. Je ne prends personne en photo sans son consentement, je n'enregistre personne sans son consentement, je ne diffuse aucune image de mes amis ou de mes enseignants sans leur consentement. *(Afin d'assurer le respect de l'image et de la vie privée de tous, la direction se réserve le droit de vérifier le contenu du cellulaire ou de l'appareil électronique ou mécanique. Pour tout contenu qui porte atteinte à l'intégrité, l'honneur, la réputation ou le droit à l'image d'une personne, les parents seront avisés. Des sanctions seront prises en fonction de notre politique d'intimidation.)*
- Je respecte la nature qui m'entoure.
- J'adopte une attitude sécuritaire et respectueuse dans le transport scolaire et je respecte les consignes du/de la chauffeur (se).

VALEUR: ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je m'implique dans la vie scolaire ;
- Je prends ma place dans le groupe et je prends des initiatives ;
- Je fais ma part dans les tâches collectives et dans les travaux d'équipe ;
- Je collabore et participe aux projets et sorties proposés ;
- J'utilise les outils et les stratégies qui me sont proposés par mes enseignants pour m'aider dans mes apprentissages ;
- Je me préoccupe d'aider les autres quand je peux ;
- Je prends soin de mon hygiène corporelle ;
- Je mange un dîner et des collations santé. (Il est interdit de prendre la nourriture d'un autre ou de partager la sienne avec quelqu'un) ;
- Je remets à mes parents toutes les communications et je rapporte les signatures demandées dans les délais prévus.
- Je garde mes appareils électroniques (appareil photo, téléphone cellulaire, Ipod, montre intelligente...) pour la maison et pour un usage à l'extérieur du temps de classe (aucune utilisation à l'école, au service de garde et sur le terrain de l'école). Si j'ai ces appareils en ma possession, je les garde inactifs durant mon temps de présence à l'École et je les remets à mon titulaire à mon arrivée en classe (L'École n'est pas responsable de mes

biens personnels volés ou perdus.).

VALEUR: PERSÉVÉRANCE

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'ai le matériel **nécessaire** pour chaque **cours** et **je suis prêt(e) à travailler**;
- Je m'engage à **travailler pour** atteindre les objectifs et les défis qui **sont** fixés;
- **Je** m'applique dans les tâches demandées malgré **les difficultés** en **faisant** toujours de **mon mieux**;
- J'accomplis mon plan de **travail** et **je** remets mes **devoirs à temps** ;
- **Je pose des questions sans** hésiter **lorsque** je ne comprends **pas** ;
- J'accepte **de** prendre des **risques pour** apprendre.

2. MODALITÉS INTERNES

2.1 CODE VESTIMENTAIRE

Tu devras MINIMALEMENT porter :

- **Un polo** de la collection Vanguard selon le niveau primaire ou secondaire;
- **Un pantalon ou une jupe** de la collection Vanguard;
- Les autres morceaux de la collection sont facultatifs, mais disponibles pour ceux qui souhaitent plus de variété; **PAR CONTRE, IL FAUT GARDER EN TÊTE QU'AUCUN AUTRE MORCEAU QUI NE FAIT PAS PARTIE DE NOTRE COLLECTION NE SERA ACCEPTÉ (EXEMPLE: HOODIE DE L'AN DERNIER);**
- Les **bas et bas collants de la collection** ne sont pas obligatoires, donc libres de choix, mais s'ils sont apparents, ils doivent être noirs, bleu marine, blancs ou gris.
- Il n'est pas obligatoire d'acheter une paire de souliers en particulier; une paire de souliers réguliers est acceptée; aucune contrainte de couleur pour les souliers;
- **L'ancien uniforme ne sera plus accepté**, mais nous encourageons les dons à des organismes dans le besoin.
- Le port de la casquette, de chapeaux et couvre-chefs de tout style est autorisé à l'extérieur des murs de l'école ainsi que dans l'école, mais doivent être enlevés en entrant dans la salle de classe.

Éducation physique

- L'achat de la tenue de sport **n'est pas obligatoire**, mais le pantalon de sport de la collection peut être porté en classe;
- Les élèves doivent toutefois avoir une tenue différente pour leur cours d'éducation physique (différent chandail et pantalon ou short)

Petite touche pour nos finissants

Les élèves de 6^e année et de secondaire 5 pourront choisir un **chandail à col rond** avec "Finissant" inscrit au dos que les élèves pourront porter pendant toute l'année.

2.2 ÉDUCATION PHYSIQUE

Tu dois changer tes vêtements pour ton cours d'éducation physique et comme tu as transpiré, tu dois aussi te changer avant de retourner en classe.

Tu as besoin de :

- Une paire de souliers de course à semelle non marquante ;
- Un chandail à manches courtes (autre que l'uniforme) ;
- Un pantalon court ou long de sport ;
- Du désodorisant (en bâton ou à bille).

GESTES FORMELLEMENT PROSCRITS

À l'école comme dans la société, ces gestes sont FORMELLEMENT interdits :

1. **Intimidation ou violence physique** (faire trébucher, contraindre, frapper, etc.) ;
2. **Intimidation ou violence verbale** (insulter, menacer, ridiculiser, etc.) ;
3. **Intimidation ou violence sociale** (propager des rumeurs, isoler, exclure, etc.) ;
4. **Intimidation ou violence matérielle** (détruire, vandaliser, activer un système d'alarme incendie, s'approprier le bien d'autrui – y compris, par exemple, des images dans le cyberspace, etc.) ;
5. **Cyberintimidation, actes d'intimidation commis dans le cyberspace** (médias sociaux, messages textes, courriels, blogues, diffusion de photos, de propos, d'images ou tout autre type de communication qui pourraient nuire à l'intégrité, la vie privée, la réputation ou la sécurité de l'école, des élèves, des parents ou des membres du personnel.) ;
6. **Prise de photo ou de vidéo** de qui que ce soit sans son consentement ;
7. **Possession d'armes**, d'objets illégaux, à connotation violente, de drogues, d'aliments contenant de la drogue, d'alcool, etc. ;
8. **Vente de drogues.**

À l'École Vanguard, nous visons à développer de sains comportements, mais contrevenir à la loi et adopter des comportements proscrits en société peut entraîner non seulement des sanctions au sein de notre établissement allant jusqu'au renvoi définitif, mais aussi des sanctions conformes aux lois applicables.

4. SANCTIONS PRÉVUES EN CAS DE MANQUEMENT

Tous doivent s'attendre à des conséquences à tout manquement. Les membres du personnel de l'école

prendront toutefois toujours en considération les éléments suivants lors d'une intervention :

1. L'événement et son contexte ;
2. La ou les personne(s) impliquée(s) ;
3. La gravité ou le caractère répétitif des gestes ;
4. Le type de mesure appropriée selon l'incident : mesure réparatrice ou punitive.

SANCTIONS - MESURES POSSIBLES

Mesures d'aide	Mesures réparatrices	Mesures punitives
- Avertissement - Référence à un professionnel de l'école (technicien en éducation spécialisée, psychologue, orthopédagogue...) - Rencontres avec les parents - Référence à des organismes extérieurs (CSSS, YMCA, DPJ, infirmière, conseiller en orientation, travailleur social, autres...) - Feuille de route - ...	- Travaux communautaires - Réflexion - Remboursement en cas de bris ou de perte - Ententes verbales ou écrites - Médiation - ...	- Avis disciplinaire à faire signer par les parents - Lettre ou appel aux parents - Objets confisqués - Interdiction d'apporter certains objets de la maison - Limitation de certains privilèges - Retrait de classe ou d'une activité - Suspensions internes ou externes - Contrat d'engagement - PI comportemental - Référence à des intervenants extérieurs - Changement d'école - ...